

COMMUNIQUÉ



Syndicat des travailleurs
et travailleuses des postes
377, rue Bank Street, Ottawa, Ontario K2P 1Y3
tel./tél. 613 236 7238 fax/téléc. 613 563 7861



Travailleurs et travailleuses unis
de l'alimentation et du commerce Canada
300-61 boul. International Blvd Toronto, Ontario M9W 6K4
tel./tél. 416 675 1104 fax/téléc. 416 675 6919

Économie des petits boulots : une page d'histoire est en train de s'écrire

Front commun des syndicats pour appuyer les travailleurs et travailleuses

Communiqué

Le 6 novembre 2019

TORONTO – Les audiences se sont poursuivies à Toronto aujourd’hui, et leur dénouement pourrait constituer un moment déterminant pour les travailleuses et travailleurs de l’économie des petits boulots au Canada.

Les livreurs et livreuses de Foodora contestent devant la Commission des relations de travail de l’Ontario leur classification erronée : ils sont considérés comme des entrepreneurs indépendants, mais sont, en réalité, des entrepreneurs ou des employés dépendants.

« Les travailleurs et travailleuses de l’économie des petits boulots se trouvent depuis trop longtemps dans une situation précaire, affirme Jan Simpson, présidente nationale du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP). La Commission a l’occasion de corriger la situation et de créer un précédent qui, partout dans le monde, donnera espoir à tous ceux et celles qui font partie de l’économie des petits boulots. Il est temps de donner la priorité aux droits des travailleurs et travailleuses. »

En mai dernier, les livreurs et livreuses (à pied et en auto) de Foodora ont annoncé leur intention de se syndiquer auprès du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes. En juillet, le STTP a demandé l’acrédition syndicale à la Commission des relations de travail de l’Ontario. Un vote a eu lieu en août, mais les résultats demeurent secrets tant que la Commission se penche sur des questions en litige.

Les livreurs et livreuses de Foodora, leurs alliés et leurs sympathisants se sont réunis à l’extérieur de la Commission avant le début des audiences, afin de témoigner de la force et de la solidarité du mouvement syndical dans sa lutte pour les travailleurs et travailleuses.

Parmi les alliés, on trouve bon nombre de conducteurs d’Uber qui, cet été, ont annoncé leur intention de se syndiquer auprès des Travailleurs et travailleuses unis de l’alimentation et du commerce (TUAC). Ils n’ont pas encore déposé à la Commission leur demande d’acrédition.

« Si ce n’était des livreurs et livreuses de Foodora, nous ne serions pas ici, explique Ejaz Butt, un conducteur d’Uber qui a aidé à lancer la campagne de syndicalisation. Nous savons que nous avons des droits dans la constitution, mais c’est la persévérance des travailleurs et travailleuses de Foodora qui nous a incités à aller de l’avant. J’espère que nous pourrons à notre tour inspirer d’autres travailleurs et travailleuses de l’économie des petits boulots. »

Les entreprises, comme Foodora et Uber, promettent de la flexibilité en laissant croire aux travailleurs et travailleuses qu’ils sont leur propre patron puisqu’ils sont des entrepreneurs indépendants. Ce faisant, elles s’évitent de contribuer aux programme sociaux les plus élémentaires, comme l’assurance-emploi ou le Régime de pensions du Canada (ou la RRQ). Les travailleurs et travailleuses soutiennent qu’ils sont des entrepreneurs dépendants, car, comme tout autre employeur, leur entreprise contrôle une grande partie de leur travail et gère les mesures disciplinaires.

« Le mouvement syndical se mobilise aujourd’hui pour lutter contre l’injustice. Il appuie les travailleurs et travailleuses de Foodora et d’Uber qui se battent pour se syndiquer et pouvoir négocier avec leur employeur des conditions de travail décentes, déclare Chris Buckley, président de la Fédération du travail de l’Ontario. La Commission doit mettre fin à la classification erronée des travailleurs et travailleuses de l’économie des petits boulots et empêcher les employeurs de se dérober à leurs responsabilités. »

Quelle que soit l’issue de l’audience d’aujourd’hui, une chose est certaine : le mouvement de syndicalisation des travailleurs et travailleuses de l’économie des petits boulots ne cesse de prendre de l’ampleur.

-30-

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec Emilie Tobin, service des communications du STTP, au 613-882-2742 ou à media@cupw-sttp.org et Kevin Shimmin au 416-806-7039 ou kevin.shimmin@ufcw.ca